**Compte-rendu de la réunion de bilan du concours Centrale-Supélec**

**Session 2018**

La réunion s’est déroulée en deux temps : une séance plénière puis des ateliers par discipline.

**Réunion plénière (présidée par M. Norbert Perrot, IG de SI et Président du jury)**

Les Ecoles sont satisfaites des étudiants qu’elles recrutent et donc des CPGE qui les forment. La session 2019 s’est déroulée sans heurts, tant pour l’admissibilité que pour l’admission. Les réclamations ont été peu nombreuses ; les procédures mises en place pour traiter ces réclamations portent leurs fruits. Le nombre de candidats est stable. Il y a eu moins d’admissibles en 2018 en raison de la fusion Centrale-Supélec, qui s’accompagne d’une phase en biseau.

Les évolutions pour 2019 :

* Trois écoles rejoignent le concours Centrale-Supélec : ENSAM, ESTP et EPF (cf communiqué de presse [ici](https://artsetmetiers.fr/sites/site_internet/files/2018-09/180907_communique%CC%81%20de%20presse%20e3a.pdf))
* Le nombre de places ouvertes restera stable, avec de petites variations dues à l’avancement du processus de fusion en biseau entre Centrale et Supélec dont il a été question plus haut.
* Le calendrier est tendu puisque les épreuves écrites se déroulent plus tard que l’année dernière ; le nombre de correcteurs a été augmenté afin de s’adapter à cette contrainte.

Questions :

* Pour l’admissibilité à l’ENSAM, une épreuve orale spécifique est conservée : voir la notice du Concours pour en connaître les modalités [ici](https://www.concours-centrale-supelec.fr/CentraleSupelec/Notices)
* Pour les filières TSI et PT : il y a un ajustement du nombre d’admis entre les deux filières d’admission étudiants / apprentis. La mise en place d’une filière d’apprentissage entre MP-PSI-PC avait été évoquée il y a quelques années, mais ce parcours n’avait pas été validé par la Commission des Titres d’Ingénieurs (CTI). Cela dit cela a pu se faire sur quelques projets spécifiques.
* La question du regroupement de l’ENSAM, ESTP et EPF avec Centrale-Supélec pose la question du niveau de difficulté du Concours. Sont évoqués les cas de candidats non-admissibles aux CCP, mais qui ont intégré l’ESTP par le Concours E3a. M. Perrot indique que de fait, les regroupements d’Ecoles ont pour vocation d’alléger des calendriers devenus ingérables et pour les candidats et pour les organisateurs de concours. Mais il faut faire de bons regroupements ; c’est en ce sens que M. Perrot écrit dans l’Avant-Propos du rapport sur la session 2018 du Concours : « Une réflexion sur les concours s’impose réellement en laissant de côté tous les conservatismes ».
* M. Jean-Philippe Rey (Direction du Service Concours) prend la parole pour signaler que les candidats doivent remplir avec soin les cartouches et en-têtes de chaque feuille avant de composer, car une copie dont le cartouche n’est pas rempli risque de ne pas être correctement identifiée au moment de la numérisation.
* Une question est posée à propos de l’incidence de la réforme du Lycée. Il n’est pas possible à ce stade d’apporter une réponse car les choses ne sont pas encore précisées.

**Atelier avec M. Giovacchini, Responsable pour l’épreuve de Français-Philosophie**

Le rapport de la session 2018 formule d’utiles recommandations méthodologiques. Nous signalons cependant deux points qui nous semblent peu clairs dans ce rapport :

* Une composition en deux parties est explicitement acceptée dans le libellé du sujet avec lequel les candidats composent, mais la formulation du rapport semble en contradiction avec ce libellé (Libellé du sujet : « Elle pourra comprendre deux ou trois parties et sera courte (au maximum 1800 mots) » ; rapport : « Rappelons que si un plan en deux parties qui ne soient pas grossièrement antithétiques est recevable, peuvent être valorisées les démonstrations dont le troisième temps est pertinent »).
* De même les conseils méthodologiques ne semblent pas toujours suffisamment souples pour correspondre à des pratiques très diverses mais toutes pertinentes (Ex : « L’entrée en matière, dite encore accroche ou amorce, doit être brève et servir véritablement le sujet. Il n’est absolument pas utile de convoquer une autre citation liminaire, dont le rapport avec le sujet du jour est oiseux ou incertain. Il est nettement plus efficace et courageux de procéder à une conceptualisation préliminaire »).

Pour l’UPLS, Laurence Gauthier